

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE au Diplôme Universitaire  
« Se former pour enseigner en établissement français à l'étranger pour le premier degré »  
Pièces Justificatives à envoyer par courriel – Année 2021

- 1 – Fiche d'inscription administrative dûment complétée et signée
- 2 – Photo d'identité au format carte d'identité ou passeport
- 3 – Copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité
- 4 – L'attestation CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) à obtenir sur le portail <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- 5 – Titre ou diplôme requis pour l'entrée au DU « Se former pour enseigner en établissement français à l'étranger pour le premier degré »
- 6 – Notification d'admission à l'INSPE au titre de 2021 à télécharger sur eCandidat
- 7 – Si concerné.e, :
  - Notification conditionnelle de bourse 2021 2022
  - Fiche de liaison de la Formation Continue
  - Justificatif d'inscription 2021 2022 autre établissement de l'Université Fédérale de Toulouse
- 8 – Si carte MUT déjà délivrée antérieurement, joindre la photocopie
- 9 – Pour le paiement des **Droits d'inscription de 1274 €** :
  - Si vous êtes domicilié.e hors de France, prévoir d'effectuer un virement à l'ordre de l'agent comptable de l'université Toulouse Jean Jaurès avec la mention « Motif du virement : Inscription INSPE + NOM et PRENOM »
  - Si vous êtes domicilié.e en France, prévoir un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable de l'université Toulouse Jean Jaurès

Le dossier complété et signé avec les Pièces Justificatives doit être envoyé  
à l'INSPE - Service de la scolarité à l'adresse : [inspe.scolarite@univ-tlse2.fr](mailto:inspe.scolarite@univ-tlse2.fr)  
**Au plus tard le 5 décembre 2021**

Après le contrôle de votre dossier :

- Les droits d'inscription seront calculés et la modalité vous sera communiquée
- Si carte MUT toujours valide, la vignette 2021 2022 à coller sur la carte actualisée vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT non valide, la nouvelle carte vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT perdue, suivre la procédure sur le site de l'INSPE : <https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/carte-etudiant/>

Pour toute information relative à la procédure d'inscription : [inspe.scolarite@univ-tlse2.fr](mailto:inspe.scolarite@univ-tlse2.fr).

**TRES IMPORTANT** : A l'issue du contrôle de l'inscription administrative, votre carte MUT sera délivrée ou actualisée. Elle permet l'accès à la restauration, à la médiathèque. L'accès à l'ENT est activé le lendemain de l'inscription administrative et après avoir activé votre compte ENT <https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp>









